

Mécanismes de paiement des services agroenvironnementaux basés sur les résultats

Enseignements tirés des études de cas du projet Horizon Europe ENFASYS en Wallonie (Belgique), dans les Hauts-de-France (France) et dans le canton de Zurich (Suisse)

<https://www.enfasysproject.eu/>

Problématique

Les paiements basés sur les résultats¹ (PBR) se sont imposés comme une approche de politique publique visant à soutenir la transition vers des systèmes agricoles plus durables, en liant directement le soutien financier à la production de services environnementaux (EU CAP Network, 2024). Contrairement aux paiements traditionnels basés sur les mesures, qui rémunèrent les agriculteurs pour la mise en œuvre de mesures prédéfinies, les PBR visent à inciter les agriculteurs à adopter librement des méthodes de gestion favorables à l'agroenvironnement, en les rémunérant sur base des résultats environnementaux effectifs et en leur laissant la flexibilité de choisir les pratiques favorables à la biodiversité à mettre en œuvre. Cette approche répond à un enjeu de politique publique plus large : garantir que les dépenses publiques se traduisent par des améliorations environnementales tangibles dans le contexte de systèmes agricoles complexes et hétérogènes.

Toutefois, malgré l'intérêt croissant pour leur potentiel, des incertitudes subsistent quant à leur adoption et à leur efficacité réelles, aux coûts et bénéfices associés, ainsi qu'aux conditions dans lesquelles ils sont les plus performants (Wunder et al., 2020). Cette note d'orientation s'appuie sur les données issues de quatre années de recherche menées dans le cadre du projet Horizon Europe ENFASYS², et en particulier sur des études de cas régionales conduites en France, en Belgique et en Suisse.

Le contexte : politiques agro-environnementales et incitants volontaires à la transition

Les politiques agro-environnementales de l'Union européenne s'inscrivent dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC)³, qui constitue le principal cadre d'action et le principal dispositif de financement pour soutenir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Depuis la réforme de 1992, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont devenues une composante centrale de l'architecture verte de la PAC⁴ et sont actuellement mises en œuvre dans le cadre des plans stratégiques relevant de la PAC, établi par le règlement (UE) 2021/2115.

En Suisse, le passage des subventions liées à la production à des paiements découplés a également eu lieu au début des années 1990, les paiements compensatoires récompensant les pratiques environnementales ayant été introduits

¹Les paiements basés sur les résultats lient le soutien financier à l'atteinte de résultats ou d'indicateurs environnementaux prédéfinis, en laissant aux agriculteurs une plus grande flexibilité dans le choix des pratiques utilisées pour obtenir ces résultats.

²<https://www.enfasysproject.eu/>

³La PAC est la politique agricole de l'Union européenne et de ses États membres (EM).

⁴L'« architecture verte » de la PAC désigne l'ensemble des règles et outils visant à améliorer la performance environnementale et climatique de l'agriculture, de la production alimentaire, de la gestion des terres et des zones rurales (EU CAP Network, 2024).

pour la première fois en 1993. Aujourd’hui, la politique agricole suisse comprend différents paiements destinés à atteindre des objectifs environnementaux. Les plus importants, en termes de budget alloué, sont les paiements pour la biodiversité (BLW, 2025), qui soutiennent la promotion des espèces indigènes et de leurs habitats. D’autres types de paiements, comme ceux relatifs aux systèmes de production et à l’efficacité des ressources, favorisent une production respectueuse de l’environnement, économe en ressources, ainsi que le bien-être animal. La politique agricole suisse a connu plusieurs réformes depuis les années 1990.

Traditionnellement, les paiements verts⁵ ont été conçus comme des paiements basés sur les mesures, introduits sous la forme de contrats volontaires (généralement de 5 à 8 ans) au titre desquels les agriculteurs perçoivent une compensation pour l’adoption de pratiques agricoles prédéfinies considérées comme bénéfiques pour l’environnement. De tels paiements visent à soutenir l’adoption par les agriculteurs de pratiques respectueuses de l’environnement et du climat, et à aligner le secteur agricole sur les objectifs environnementaux. La liste précise des pratiques agricoles éligibles est définie par les États membres, ce qui reflète le principe de subsidiarité qui régit la politique (agricole) de l’UE. En Suisse, les pratiques sont définies par une combinaison de mesures fédérales et cantonales : la Confédération fixe le cadre, les objectifs et les exigences, tandis que les cantons jouent un rôle clé dans la conception précise et la mise en œuvre de ces mesures. Les niveaux de paiement varient selon le type de pratiques prescrites et selon les États membres.

À l’inverse, l’éligibilité et les taux de paiement des PBR sont déterminés par l’atteinte de résultats environnementaux (p. ex. biodiversité, qualité de l’eau et du sol, bien-être animal, usage des antimicrobiens, atténuation du changement climatique), traduits en indicateurs mesurables et évalués au moyen d’un système de suivi (EU CAP Network, 2024). Dans ce cadre, une plus grande flexibilité de mise en œuvre est accordée aux agriculteurs, qui peuvent décider de la manière de gérer leurs terres pour atteindre les résultats requis. En outre, divers scientifiques préconisent cette approche afin que les agriculteurs s’investissent davantage dans la biodiversité de leurs exploitations et s’efforcent de l’améliorer (Hagemann et al., 2025 ; Herzon et al., 2018 ; Santos et al., 2021). Les PBR sont parfois assortis de services de conseil, qui apportent un soutien aux agriculteurs tant sur les pratiques agricoles appropriées que sur les choix de gestion des terres. Si la fourniture de tels services demeure à la discrétion des États membres, le cadre réglementaire de la PAC autorise explicitement les États membres à allouer un soutien financier aux activités de conseil au titre de l’article 78 du règlement (UE) 2021/2115. En Suisse, les services de conseil organisés à l’échelon cantonal jouent un rôle central.

Dans le cadre des plans stratégiques relevant de la PAC 2023-2027, les PBR ont fait l’objet d’une attention politique accrue en tant qu’alternative potentielle aux approches basées sur les mesures. Selon le catalogue des interventions de la PAC, les dispositifs basés sur les résultats représentent 8 % de l’ensemble des MAEC et ne sont mis en œuvre que dans 11 États membres de l’UE. Dans le contexte des discussions en cours sur la future PAC post-2027, un accent plus marqué a été mis sur la flexibilité, la simplification et l’orientation vers la performance⁶. Par ailleurs, dans le cadre de la récente « Vision pour l’agriculture et l’alimentation »⁷ de la Commission européenne, la PAC (post-2027) s’éloignera du système actuel de conditionnalité pour s’orienter vers la flexibilité, l’autonomie des agriculteurs et des approches incitatives pour atteindre les objectifs environnementaux. Dès lors, les PBR pourraient gagner en intérêt en tant que moyen potentiel d’améliorer l’efficacité et l’efficacité du soutien agro-environnemental, tout en préservant la flexibilité au niveau de l’exploitation. Dans le cadre des réformes politiques à venir en Suisse (AP30+), il est également question d’une plus forte focalisation sur les résultats, dans le but de réduire la charge administrative, de promouvoir plus efficacement les résultats environnementaux et d’offrir aux agriculteurs une plus grande flexibilité

⁵Dans cette note d’orientation, le terme « paiement vert » désigne les mesures de politique agricole destinées à promouvoir des pratiques écologiques et liées au climat dans l’agriculture.

⁶https://agriculture.ec.europa.eu/overview-vision-agriculture-food/vision-agriculture-and-food_en

⁷<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52025DC0075>

(Schweizerischer Bundesrat et al., 2026). Les réformes à venir devraient ainsi renforcer la subsidiarité et la responsabilité, tant des États membres de l'UE que de la Suisse, dans la conception de mesures vertes dédiées. Un éventuel basculement vers des dispositifs volontaires souligne d'autant plus la nécessité d'examiner attentivement les options de conception existantes, à la recherche d'approches efficaces, économiquement efficaces et adaptatives pour les agriculteurs, les administrations et les organismes payeurs.

Dans le cadre du projet Horizon Europe ENFASYS, deux études de cas — l'une menée dans la région des Hauts-de-France (France) et en Wallonie (Belgique) (F/B), l'autre dans le canton de Zurich (Suisse) (CH) — examinent les facteurs tant structurels que comportementaux qui déterminent l'adoption par les agriculteurs et l'efficacité environnementale des paiements verts. À l'aide d'une approche participative impliquant diverses parties prenantes (p. ex. agriculteurs, conseillers, associations d'agriculteurs, ONG environnementales, administrations publiques et organismes payeurs), des interventions ont été définies au moyen d'une cartographie des systèmes et d'une analyse des « freins et leviers ». Dans les sections suivantes, la note d'orientation présente i) les principes de conception et de mise en œuvre étayés par les résultats du projet et ii) les recommandations politiques associées.

Principes de conception et d'implémentation sous-tendant le développement des PBR

Les résultats recherchés doivent être mesurables

L'existence de PBR concrets selon les contextes nationaux et régionaux varie en fonction des thématiques (p. ex. biodiversité, atténuation du changement climatique, qualité du sol, qualité de l'eau) (Elmiger et al., 2023 ; EU CAP Network, 2024). La capacité à évaluer les impacts environnementaux à l'aide d'un petit nombre d'indicateurs faciles à utiliser détermine si les PBR constituent une option viable. Dans les contextes où une telle mesurabilité n'est pas atteignable (p. ex. en raison de la complexité des processus et résultats écologiques, d'un faible potentiel d'adaptation locale ou de coûts de suivi élevés), il convient de privilégier des mécanismes de paiement alternatifs, tels que les paiements basés sur les mesures (F/B, CH).

Les indicateurs doivent être robustes, pertinents au niveau local, disponibles en temps voulu et gérables administrativement

Les indicateurs de résultats et d'impact revêtent une importance centrale pour la réussite de la mise en œuvre des PBR. Les indicateurs doivent être capables de saisir les impacts environnementaux, à la fois i) en temps utile au cours de la période de mise en œuvre de la politique et ii) au regard des objectifs environnementaux visés. Dans le même temps, les indicateurs doivent pouvoir s'adapter aux conditions propres au contexte et aux enjeux environnementaux. Le développement d'indicateurs robustes pour les PBR, capables de saisir les résultats environnementaux, constitue dès lors un défi particulier (Elmiger et al., 2023 ; Pinto-Correia et al., 2022). À l'inverse, les indicateurs des paiements basés sur les mesures (c'est-à-dire fondés sur des actions spécifiques) sont plus faciles à élaborer, à collecter et à vérifier (Lampkin & Sanders, 2025).

Les indicateurs devraient comporter différents niveaux de résultats atteignables, tout en incitant à aller au-delà de ces niveaux. Par ailleurs, il convient de sélectionner des indicateurs susceptibles d'être intégrés dans un outil d'auto-évaluation permettant aux agriculteurs d'évaluer eux-mêmes leurs progrès (Schaub et al., 2025). Un levier essentiel identifié dans l'étude de cas suisse, également souligné par Bredemeier et al. (2022), consiste à associer les agriculteurs au processus de conception afin d'en garantir la faisabilité et, par leur participation, de renforcer leur volonté de mettre en œuvre les mesures (CH).

Enfin, il convient de sélectionner des indicateurs pouvant être intégrés dans un système de suivi simple, qui réduit les coûts de transaction, est administrativement réalisable et fournit en temps utile des informations fiables sur les impacts environnementaux à l'échelle de l'exploitation ainsi que sur l'efficacité du programme. Différents mécanismes

de suivi peuvent être envisagés, tels que les contrôles ponctuels conventionnels ou l'auto-évaluation par les agriculteurs (Chaplin et al., 2021).

Des approches hybrides pour accroître l'adoption

Dans les contextes où les indicateurs et les cadres de suivi des PBR demeurent complexes ou incertains, ou lorsque les agriculteurs disposent de capacités ou d'une volonté limitées de s'engager dans les PBR, les paiements pourraient combiner des mécanismes basés sur les résultats et basés sur les mesures au moyen de systèmes de paiement hybrides (EU CAP Network, 2024 ; Prager et al., 2025 ; Stolze et al., 2015). Les dispositifs hybrides peuvent faciliter une transition progressive depuis les systèmes existants basés sur les mesures, en s'appuyant sur des pratiques et des structures administratives déjà établies, tout en introduisant des incitations visant à obtenir de meilleurs résultats environnementaux. En outre, ils peuvent offrir un degré de prévisibilité plus élevé et réduire le risque perçu par les agriculteurs par rapport à des dispositifs purement basés sur les résultats (OECD, 2022). Les résultats de l'étude de cas suisse soulignent l'importance de continuer à proposer des programmes basés sur les mesures afin de ne pas laisser de côté les agriculteurs peu disposés ou incapables de promouvoir la biodiversité dans un système basé sur les résultats (CH). En Wallonie, un sous-ensemble spécifique de MAEC ciblées localement va déjà au-delà de l'approche standard basée sur les mesures, en introduisant (i) une évaluation environnementale locale initiale préalable à la signature des contrats et (ii) un accompagnement obligatoire par les services de conseil tout au long de la durée du contrat (5 ans) afin d'évaluer les progrès accomplis vers les résultats de biodiversité, de sorte que les pratiques puissent être adaptées si nécessaire.

Rechercher de nouvelles opportunités de partenariats public-privé

Les possibilités de cofinancement par le biais de partenariats public-privé (PPP) pourraient répondre au besoin croissant de financement (à la fois pour renforcer les taux de paiement et pour toucher davantage d'agriculteurs), mais elles ont été insuffisamment développées et étudiées (Bredemeier et al., 2022 ; Reed et al., 2014 ; Voglhuber-Slavinsky et al., 2023). Les PBR génèrent des preuves vérifiables de performance environnementale, ce qui permet aux acteurs privés (p. ex. distributeurs, entreprises agroalimentaires, investisseurs) d'étayer leurs allégations de durabilité et de progresser vers leurs engagements ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). En pratique, les dispositifs de cofinancement impliquent généralement des acteurs publics qui conçoivent et supervisent le cadre de suivi, tandis que des opérateurs privés de la chaîne de valeur apportent des paiements complémentaires liés aux résultats vérifiés (Voglhuber-Slavinsky et al., 2023). En Wallonie, des initiatives telles que Cultivaé⁸ et Farm for Good⁹ illustrent l'engagement d'acteurs de la chaîne de valeur dans des dispositifs de cofinancement liés à des indicateurs de performance environnementale, portant notamment sur le sol, la biodiversité et les pratiques de production. Toutefois, la combinaison de flux de financement publics et privés peut accroître les coûts de transaction et la charge administrative, tant pour les agriculteurs que pour les administrations ; de tels dispositifs requièrent donc une conception soignée afin de ne pas dissuader la participation (Reed et al., 2014).

Au-delà du cofinancement, une autre possibilité consisterait à intégrer aux PBR des cadres de certification et de labellisation fondés scientifiquement. Par exemple, reformuler les exigences de suivi comme des processus d'audit favorisant la reddition de comptes, plutôt que comme des contrôles administratifs, permettrait de répondre au sentiment démotivant qu'ont les agriculteurs d'être « inspectés » plutôt que considérés comme des gestionnaires de confiance de l'environnement (Stöckli et al., 2024). Néanmoins, des normes robustes demeurent essentielles pour prévenir les allégations trompeuses et réduire les risques potentiels d'écoblanchiment (greenwashing) (Gowland, 2024) ; une vérification indépendante et fondée sur la science renforcerait la confiance des agriculteurs, en

⁸<https://www.cultivae.be/fr/>

⁹<https://www.farmforgood.org/en/>

garantissant des critères d'évaluation objectifs, et celle des consommateurs, en garantissant l'intégrité des allégations environnementales. À mesure que les labels environnementaux se multiplient, favoriser les synergies entre les dispositifs est tout aussi crucial, car la prolifération des labels risque de créer de la confusion et une surcharge tant pour les agriculteurs que pour les consommateurs, ce qui compromettrait la crédibilité de la certification basée sur les résultats dans son ensemble (Voglhuber-Slavinsky et al., 2023).

Le rôle clé des services de conseil

Les agriculteurs sont responsables du choix des pratiques générant les résultats environnementaux recherchés, ce qui fait de leurs connaissances et de leurs compétences des déterminants centraux de la réussite des approches basées sur les résultats. Dans ce contexte, les services de conseil constituent un intermédiaire clé entre la conception des politiques et la prise de décision à l'échelle de l'exploitation (Bartkowski et al., 2023 ; Felder et al., 2025). Ils peuvent générer des effets d'entraînement en fournissant des informations sur les conditions environnementales de référence (p. ex. les niveaux de biodiversité à l'échelle de l'exploitation), ce qui facilite l'identification des options de gestion appropriées et contribue à l'évaluation des risques dans des conditions environnementales variables (CH). Les systèmes de conseil exigent généralement des compétences couvrant à la fois les domaines agronomique et écologique, permettant une compréhension plus intégrée et globale des systèmes agricoles et de leurs interactions environnementales (CH).

Dans le même temps, les processus de mise en œuvre sont également façonnés par les connaissances locales des agriculteurs et leur compréhension expérientielle de leurs propres terres, qui interagissent avec les apports formels du conseil. Une communication d'égal à égal est un facteur clé de la réussite de l'adoption et de la mise en œuvre des PBR (CH). Le défi consiste à garantir que les services de conseil puissent être fournis à grande échelle lorsque les programmes sont déployés largement (Prager et al., 2025). Les parties prenantes régionales et les pouvoirs publics, dans les deux études de cas, ont souligné la nécessité de renforcer les ressources financières et humaines consacrées aux services de conseil, tant pour les approches basées sur les résultats que pour celles basées sur la gestion (F/B). La capacité administrative limitée a également été identifiée comme un facteur contraignant, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi des dispositifs agro-environnementaux (F/B).

Promouvoir la collaboration entre agriculteurs

Pour garantir l'efficacité des PBR à l'échelle du paysage, il est essentiel d'obtenir et de soutenir la collaboration des agriculteurs en tant que partenaires, et non en tant que sujets, du dispositif de paiement, ce qui favorise l'engagement et, à terme, les résultats (Šumrada et al., 2022 ; Thiermann et al., 2023). Les approches basées sur les résultats peuvent être combinées à l'approche existante des dispositifs collectifs, rejoignant ainsi les données montrant que les résultats environnementaux s'améliorent lorsque les interventions sont coordonnées au-delà de l'échelle de l'exploitation individuelle (CH). De plus, la collaboration entre agriculteurs est importante pour l'apprentissage et le soutien entre pairs. Les agriculteurs de l'étude de cas F/B ont exprimé leur appréciation des récentes initiatives pilotes de dispositifs collectifs, qui ont fourni à des groupes d'agriculteurs un accompagnement de conseil structuré et des incitations dédiées afin de favoriser la mise en œuvre conjointe des engagements agro-environnementaux. Ces dispositifs visent à améliorer la cohérence écologique par-delà les limites des exploitations, en coordonnant les pratiques de gestion (p. ex. gestion des habitats et bordures de champs favorables à la biodiversité) et en fournissant un accompagnement de conseil collectif pour faciliter la mise en œuvre et le suivi. Toutefois, ces initiatives restent principalement conçues comme des dispositifs collectifs basés sur les mesures plutôt que comme des dispositifs pleinement basés sur les résultats, ce qui met en évidence les défis pratiques liés à la mise à l'échelle d'une conception collective des PBR.

Principales recommandations politiques

Conception : veiller à ce que la conception corresponde aux réalités locales et soit adaptée aux besoins locaux	Conseil : investir dans le conseil agro-environnemental et les capacités d'apprentissage entre pairs	Cadres de suivi et d'évaluation : investir dans des indicateurs mesurant les résultats environnementaux, garantir un processus d'audit indépendant et adapter les contrôles	Financement : accroître le financement des paiements, des systèmes de conseil et de la capacité administrative
<p>Ministère de l'Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que, lors de la conception des PBR, des indicateurs robustes et faciles à utiliser soient disponibles et permettent le suivi des résultats ; si de tels indicateurs ne sont pas disponibles, il est préférable d'opter pour des paiements basés sur les mesures. • Établir un cadre réglementaire permettant des partenariats public-privé structurés pour les PBR, reliant les paiements publics au cofinancement privé au moyen de normes certifiées basées sur les résultats et de systèmes d'audit intégrés aux processus de reporting et de vérification de la chaîne de valeur, pilotés par des comités scientifiques. <p>Administrations publiques et autorités régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir des projets pilotes intégrant des approches basées sur les résultats au sein de structures collectives de MAEC, afin d'aligner la coordination territoriale sur une rémunération basée sur la performance et de réduire les coûts de suivi et de transaction. 	<p>CE et autres institutions de l'UE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduire un conseil obligatoire pour les agriculteurs participant aux PBR dans la réglementation de l'UE (actuel règlement (UE) 2021/2115¹⁰). <p>Autorités régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des réseaux et services publics de conseil aux agriculteurs, y compris des activités d'apprentissage entre pairs s'appuyant sur les connaissances locales des agriculteurs. 	<p>CE et autres institutions de l'UE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à soutenir les plateformes de données et encourager l'interopérabilité et l'accessibilité des sources de données ouvertes (p.ex. données du JRC et d'Agriportal, SIGC, RICA, Eurostat). • Investir dans le développement d'indicateurs harmonisés pour le suivi des résultats environnementaux à l'échelle de l'exploitation et du territoire (y compris la biodiversité). • Garantir des cadres d'audit indépendants et scientifiquement solides afin de faciliter les partenariats public-privé. <p>Cour des comptes européenne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les efforts d'audit et de communication pour amener les États membres à respecter leurs objectifs contraignants (notamment en assurant la traduction effective des objectifs spécifiques de l'UE — règlement (UE) 2021/2115¹¹). <p>Organismes payeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les systèmes de conformité aux approches basées sur les résultats, en maintenant des contrôles robustes mais proportionnés. 	<p>CE et autres institutions de l'UE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître le soutien financier aux services de conseil disponible au titre de l'article 78 du règlement (UE) 2021/2115 (actuellement fixé à 200 000 EUR). <p>Ministère de l'Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réserver davantage de budget (fléchage) aux services de conseil aux niveaux national et régional. • Renforcer la capacité administrative par un financement dédié et une formation ciblée des administrations publiques, afin de répondre aux exigences de mise en œuvre et de suivi propres aux dispositifs de paiement basés sur les résultats et hybrides.

¹⁰European Union. (2021). Regulation (EU) 2021/2115 of the European Parliament and of the Council of 2 December 2021 establishing rules on support for strategic plans to be drawn up by Member States under the common agricultural policy (CAP Strategic Plans) and financed by the European Agricultural Guarantee Fund (EAGF) and by the European Agricultural Fund for Rural Development (EAFRD) and repealing Regulations (EU) No 1305/2013 and (EU) No 1307/2013. Official Journal of the European Union, L 435/1.

¹¹European Union. (2021). Regulation (EU) 2021/2115 of the European Parliament and of the Council of 2 December 2021 establishing rules on support for strategic plans to be drawn up by Member States under the common agricultural policy (CAP Strategic Plans) and financed by the European Agricultural Guarantee Fund (EAGF) and by the European Agricultural Fund for Rural Development (EAFRD) and repealing Regulations (EU) No 1305/2013 and (EU) No 1307/2013. Official Journal of the European Union, L 435/1.

Remerciements

Nous tenons à remercier les nombreuses parties prenantes qui ont contribué au processus participatif des deux études de cas, rendant possible la formulation de ces principes de conception. Nous remercions également les deux évaluateurs externes, qui ont apporté de précieuses suggestions d'amélioration à partir de leurs perspectives politique et administrative. Enfin, nous adressons nos plus sincères remerciements à Sara Matkovic, de l'Association of Balkan Eco-Innovation, pour son précieux soutien dans la présentation visuelle de cette note, ainsi qu'à Robert Home, du FiBL, pour la révision linguistique.

Auteurs

Diana Borniotto (Sytra – UCLouvain) diana.borniotto@uclouvain.be

Antoine Squilbin (Sytra – UCLouvain) antoine.squilbin@uclouvain.be

Rebekka Frick (Research Institute of Organic Agriculture FiBL) rebekka.frick@fibl.org

Références

- Bartkowski, B., Beckmann, M., Bednář, M., Biffi, S., Domingo-Marimon, C., Mesaroš, M., Schübler, C., Šarapatka, B., Tarčak, S., Václavík, T., Ziv, G., & Wittstock, F. (2023). Adoption and potential of agri-environmental schemes in Europe: Cross-regional evidence from interviews with farmers. *People and Nature*, 5(5), Article 5.
- BLW. (2025). Agrarbericht 2025 – Finanzielle Mittel für Direktzahlungen. Agrarbericht 2025. <https://www.agrarbericht.ch/de/politik/direktzahlungen/finanzielle-mittel-fuer-direktzahlungen>
- Bredemeier, B., Herrmann, S., Sattler, C., Prager, K., van Bussel, L. G. J., & Rex, J. (2022). Insights into innovative contract design to improve the integration of biodiversity and ecosystem services in agricultural management. *Ecosystem Services*, 55, 101430. <https://doi.org/10.1016/j.ecoser.2022.101430>
- Chaplin, S. P., Mills, J., & Chiswell, H. (2021). Developing payment-by-results approaches for agri-environment schemes: Experience from an arable trial in England. *Land Use Policy*, 109, 105698. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2021.105698>
- Elmiger, B. N., Finger, R., Ghazoul, J., & Schaub, S. (2023). Biodiversity indicators for result-based agri-environmental schemes – Current state and future prospects. *Agricultural Systems*, 204(May 2022). <https://doi.org/10.1016/j.agsy.2022.103538>
- EU CAP Network. (2024). Assessment of result-based interventions. Thematic report. EU CAP Network.
- Felder, T., Frick, R., Bosshard, C., & Limacher, S. (2025). Ergebnisse statt Massnahmen? Die Einstellung von Schweizer Landwirtinnen und Landwirten zu ergebnisorientierter Biodiversitätsförderung. *Agrarforschung Schweiz*, 16. <https://doi.org/10.34776/AFS16-196>
- Gowland. (2024, April 24). 5 strategies to avoid greenwashing in regenerative agriculture. World Economic Forum. <https://www.weforum.org/stories/2024/04/beyond-greenwashing-5-key-strategies-for-genuine-sustainability-in-agriculture/>
- Hagemann, N., Gerling, C., Hölting, L., Kernecker, M., Markova-Nenova, N. N., Wätzold, F., Wendler, J., & Cord, A. F. (2025). Improving result-based schemes for nature conservation in agricultural landscapes—Challenges and best practices from selected European countries. *Regional Environmental Change*, 25(1). <https://doi.org/10.1007/s10113-024-02324-2>
- Herzon, I., Birge, T., Allen, B., Povellato, A., Vanni, F., Hart, K., Radley, G., Tucker, G., Keenleyside, C., Oppermann, R., Underwood, E., Poux, X., Beaufoy, G., & Pražan, J. (2018). Time to look for evidence: Results-based approach to biodiversity conservation on farmland in Europe. *Land Use Policy*, 71(April 2017), 347–354. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2017.12.011>
- Lampkin, N., & Sanders, J. (2025). Rewarding Farm-level Environmental Outcomes – an Indicator Based Approach. *EuroChoices*, 24(3), 26–34. <https://doi.org/10.1111/1746-692x.70018>
- OECD. (2022, October 24). Making Agri-Environmental Payments More Cost Effective. OECD Publishing. OECD. <https://doi.org/10.1787/4cf10d76-en>
- Pinto-Correia, T., Ferraz-de-Oliveira, I., Guimarães, M. H., Sales-Baptista, E., Pinto-Cruz, C., Godinho, C., & Santos, R. V. (2022). Result-based payments as a tool to preserve the High Nature Value of complex silvo-pastoral systems: Progress toward farm-based indicators - *Ecology & Society*. *Ecology and Society*, 27(1). <https://doi.org/10.5751/ES-12973-270139>
- Prager, K., Moran, J., Chaplin, S., & Defrijn, S. (2025). Making Results-based Payments Work across Europe: Balancing Trust, Monitoring and Farmer Acceptability. *EuroChoices*, 24(3), 51–59. <https://doi.org/10.1111/1746-692x.70014>

- Reed, M. S., Moxey, A., Prager, K., Hanley, N., Skates, J., Bonn, A., Evans, C. D., Glenk, K., & Thomson, K. (2014). Improving the link between payments and the provision of ecosystem services in agri-environment schemes. *Ecosystem Services*, 9, 44–53. <https://doi.org/10.1016/j.ecoser.2014.06.008>
- Santos, J. L., Moreira, F., Ribeiro, P. F., Canadas, M. J., Novais, A., & Lomba, A. (2021). A farming systems approach to linking agricultural policies with biodiversity and ecosystem services. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 19(3), 168–175. <https://doi.org/10.1002/fee.2292>
- Schaub, S., Roth, T., & Bonev, P. (2025). The effect of result-based agri-environmental payments on biodiversity: Evidence from Switzerland. *American Journal of Agricultural Economics*, 107(4), 1228–1254. <https://doi.org/10.1111/ajae.12512>
- Schweizerischer Bundesrat, BLW, & WBF. (2026, February 18). Medienmitteilung: Agrarpolitik 2030+: Mehr Handlungsspielraum für die Landwirtschaft. <https://www.wbf.admin.ch/de/newnsb/6lmKbSWzDwQZM9AeZnB7S>
- Stöckli, S., Chevillat, V., Rutz, T., Saussure, S., & Pfiffner, L. (2024). Was leisten Landwirtschaftsbetriebe in der Schweiz für die Erhaltung der Biodiversität? *Agrarforschung Schweiz*, 15, 313–321. <https://doi.org/https://doi.org/10.34776/afs15-313>
- Stolze, M., Frick, R., Schmid, O., Stöckli, S., Bogner, D., Chevillat, V., Dubbert, M., Fleury, P., Neuner, S., Nitsch, H., Plaikner, M., Schramek, J., Tasser, E., Vincent, A., & Wezel, A. (2015). Result-oriented Measures for Biodiversity in Mountain Farming – A Policy Handbook. Research Institute of Organic Agriculture (FiBL).
- Šumrada, T., Japelj, A., Verbič, M., & Erjavec, E. (2022). Farmers' preferences for result-based schemes for grassland conservation in Slovenia. *Journal for Nature Conservation*, 66, 126143. <https://doi.org/10.1016/j.jnc.2022.126143>
- Thiermann, I., Silviu, B., Splinter, M., & Dries, L. (2023). Making bird numbers count: Would Dutch farmers accept a result-based meadow bird conservation scheme? *Ecological Economics*, 214, 107999. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2023.107999>
- Voglhuber-Slavinsky, A., Lemke, N., MacPherson, J., Dönitz, E., Olbrisch, M., Schöbel, P., Moller, B., Bahrs, E., & Helming, K. (2023). Valorization for Biodiversity and Ecosystem Services in the Agri-Food Value Chain. *Environmental Management*, 72(6), 1163–1188. <https://doi.org/10.1007/s00267-023-01860-7>
- Wunder, S., Börner, J., Ezzine-de-Blas, D., Feder, S., & Pagiola, S. (2020). Payments for Environmental Services: Past Performance and Pending Potentials. *Annual Review of Resource Economics*, 12(Volume 12, 2020), 209–234. <https://doi.org/10.1146/annurev-resource-100518-094206>